



# **Le parlement Européen**

Rôle Politique



## Le Parlement, son rôle politique

□ Le Parlement européen est une véritable tribune internationale à laquelle de nombreux dirigeants viennent s'exprimer. Au fil des années, il est devenu l'interprète des actions extérieures et intérieures de l'Union, ce qui permet une participation des députés et donc du citoyen dans la définition de leur vision politique européenne.





## La politique étrangère



- ❑ Le Parlement européen est consulté par le Conseil sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la **Politique Etrangère et de la Sécurité Commune** (PESC) et peut adresser à ce dernier des questions et des recommandations. La PESC coordonne les politiques étrangères des Etats membres de l'Union européenne.
- ❑ Il est tenu régulièrement informé de l'évolution de la **politique étrangère et de sécurité** par le Conseil, et le Parlement peut lui émettre des questions et des recommandations.
- ❑ A travers sa commission des affaires étrangères, le Parlement européen est donc en contact régulier avec le Haut représentant de l'UE pour la **politique étrangère et de sécurité commune**, ainsi qu'avec le commissaire européen chargé des relations extérieures.
- ❑ Le Parlement donne son avis conforme à l'adhésion de nouveaux Etats membres de l'Union européenne et il est consulté pour les accords internationaux tels que les accords d'association ou de coopération commerciale entre l'Union et les pays tiers



## La mondialisation



- ❑ Le Parlement européen aide l'Union européenne à jouer un véritable rôle dans la **mondialisation**.
- ❑ Le Parlement européen prend une part active dans les débats sur la **mondialisation**.  
Il suit de près les travaux au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).  
L'OMC est l'organisation internationale où sont définies par les pays contractants des règles régissant le commerce international.
- ❑ Le Parlement européen donne son avis conforme sur le résultat des négociations menées par l'Union européenne dans le cadre de l'OMC en émettant des recommandations à la Commission européenne, principal négociateur de l'Union européenne.
- ❑ Il souligne que les difficultés spécifiques rencontrées par les Pays en voie de développement doivent être prises en considération.
- ❑
- ❑ Le Parlement européen coordonne ses actions en vue de défendre l'intérêt du citoyen dans le contexte actuel de la **mondialisation**.
- ❑ Le Parlement demande la création d'une assemblée parlementaire à l'OMC pour permettre à chaque citoyen de percevoir les mécanismes et les décisions prises au sein de l'OMC.  
Les députés veulent donc accroître la transparence des activités de l'OMC.
- ❑ Il insiste sur la nécessité d'accéder vers une mondialisation citoyenne garantissant une justice sociale et une démocratie planétaire.
- ❑ En conclusion, le Parlement européen peut donc faire valoir ses positions sur les règles économiques mondiales.



## La défense des droits de l'homme



- ❑ La protection des **droits de l'homme** dans le monde est une priorité absolue du Parlement européen. Sa commission des affaires étrangères traite directement de la défense des **droits de l'homme** à l'extérieur de l'Union.
- ❑ Chaque année, le Parlement européen présente un rapport sur la situation des **droits de l'homme** dans les pays tiers et un autre sur le respect des **droits de l'homme** dans l'Union européenne même.
- ❑ Au nom des **droits de l'homme**, le Parlement européen est informé par le Conseil de toute décision prise concernant la suspension d'accords avec un pays concerné. Il peut, ainsi, faire pression sur le pays, afin qu'il, par exemple, libère des prisonniers politiques ou qu'il souscrive à des engagements internationaux de protection des **droits de l'homme**.
- ❑ Le Parlement européen tient régulièrement des débats pendant chaque session plénière mensuelle sur des cas de violation des **droits de l'homme**, de la démocratie et de l'Etat de droit. Le Parlement a adopté une série de résolutions condamnant les gouvernements responsables de violations des **droits de l'homme**. L'hémicycle est un forum international où l'on peut donc s'exprimer et attirer l'attention des députés et des citoyens sur les violations des **droits de l'homme** commises dans certains pays.
- ❑ Le Parlement européen a créé, en 1988, le Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit. Il est attribué, chaque année, à une personnalité ou organisation internationale qui, comme le physicien nucléaire russe Andreï Sakharov, Prix Nobel de la paix en 1975, se soit distingué dans le domaine des **droits de l'homme**.

Le prix Sakharov 2006 a été attribué à Alexandre Milinkevich, chef de l'opposition biélorusse et défenseur des droits de l'homme et de la démocratie. En mars 2006, M. Milinkevich s'est présenté aux élections présidentielles contre Alexandre Lukashenko. Il a été emprisonné 15 jours après avoir protesté contre les résultats du scrutin -des résultats également contestés par l'UE et les Etats-Unis.



## L'espace de Liberté, de Sécurité et de Justice



- ❑ **Liberté, Sécurité et Justice** sont trois domaines qui sont au coeur des préoccupations des citoyens.
- ❑ L'Union européenne a créé un **espace de Liberté, de Sécurité et de Justice** qui respecte la Charte des droits fondamentaux de l'Union et honore les traditions et systèmes juridiques de chaque Etat membre.
- ❑ A l'intérieur de cet espace, les Etats membres peuvent mener une coopération policière et douanière ainsi qu'une coopération judiciaire civile et pénale, plus renforcées et plus opérationnelles.
- ❑ L'Union lutte contre toute forme de criminalité (trafic de drogue, d'armes, de voitures volées - corruption - exploitation sexuelle des enfants - terrorisme...), de racisme et de xénophobie pour assurer à chaque citoyen un niveau élevé de sécurité.
- ❑ L'espace de Liberté, de Sécurité et de Justice garantit au citoyen le droit de circuler et de séjourner librement dans toute l'Union.
- ❑ La compétence de l'Union s'exerce aussi en matière de sécurité et de justice.  
Le Parlement y joue un rôle de co-législateur avec le Conseil pour une partie importante des actes législatifs nécessaires à la création de cet espace.



## La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne



- La décision d'élaborer une **Charte des droits fondamentaux** de l'Union européenne a été prise au Conseil européen de Cologne les 3 et 4 juin 1999.
- Une convention composée de représentants des chefs d'Etat et de Gouvernement et du Président de la Commission ainsi que de membres du Parlement européen et des parlements nationaux a été chargée de rédiger un projet de **Charte**.
- La **Charte des droits fondamentaux** de l'Union européenne a été proclamée par la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne lors du Conseil européen de Nice le 7 décembre 2000.
- Le préambule de la **Charte** expose la décision des pays de l'Union de "partager un avenir pacifique fondé sur des valeurs communes" et témoigne que "consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité et repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'Etat de droit".
- La **Charte des droits fondamentaux** réunit en un texte l'ensemble des droits civiques, politiques, économiques et sociaux du citoyen ainsi que de toute personne résidant sur le territoire de l'Union.
- Ces droits sont classés en six grands chapitres : Dignité, Liberté, Egalité, Solidarité, Citoyenneté et Justice.
- Depuis 2001, le Parlement européen présente chaque année un rapport examinant le degré de respect des droits énoncés dans la **Charte**.  
Le Parlement a pu, par exemple, noter que la situation des prisonniers s'est détériorée dans certains Etats membres en 2002, principalement en raison de la surpopulation des prisons. Son intention est de rendre ces rapports les plus utiles possibles pour susciter auprès des Etats membres une prise de conscience générale.
- L'incorporation des droits fondamentaux dans la future Constitution européenne signifiera que, si celle-ci entre en vigueur, les institutions européennes et les Etats membres seront juridiquement tenus de les respecter.